

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2022-149

« COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2022, le lundi 3 octobre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : mardi 27 septembre 2022 - Secrétaire de séance : André MOINGEON

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 61 - Nombre de pouvoirs : 16 - Nombre de votants : 77

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Thierry DEROUBAIX, Patricia GRIMAL, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Antoine MARINO MORABITO, Gisèle LEVRAT, Lionel MANOS, Marie-Noëlle TAUTY, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Ludovic PUIGMAL, Jean-Louis GUYADER, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, Joël MATHY, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Stéphanie JULLIEN, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Coraline BABOLAT, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Jean-Luc RAMEL (*jusqu'à la délibération n°2022-157*), Jean-Alex PELLETIER, Régine GIROUD, Marie-José SEMET, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET, Daniel ROUSSET (*jusqu'à la délibération n°2022-158*), Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Paul VERNAY, Pierre BOILEAU, Pascal COLLIGNON, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Fabrice VENET (*jusqu'à la délibération n°2022-142*), Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Agnès OGERET, Maud CASELLA, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Roselyne BURON.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Stéphanie PARIS (à Patricia GRIMAL), Pascal BONETTI (à Gisèle LEVRAT), Joël BRUNET (à Jean-Marc RIGAUD), Claire ANDRÉ (à Béatrice DALMAZ), Roland VEILLARD (à Denis JACQUEMIN), Alexandre NANCHI (à Stéphanie JULLIEN), Viviane VAUDRAY (à Agnès OGERET), Elisabeth LAROCHE (à Marie-José SEMET), Frédéric TOSEL (à Régine GIROUD), Frédéric BARDOT (à Lionel MANOS), Valérie CAUWET DELBARRE (à Pascal COLLIGNON), Marie-Claude REGACHE (à Fabrice VENET), Gaël ALLAIN (à Ludovic PUIGMAL), Françoise GIRAUDET (à Liliane FALCON), Eric BEAUFORT (à Patrick MILLET), Bernard GUERS (à Roselyne BURON).

Etaient excusés et suppléés : Maël DURAND (par Coraline BABOLAT), Patrice MARTIN (par Daniel ROUSSET), Pascal PAIN (par Pierre BOILEAU).

Etaient excusés : Jean PEYSSON, Jean MARCELLI, Daniel BEGUET.

Etaient absents : Sylvie SONNERY, Dominique DELOFFRE.

Objet : Convention entre la CCPA et le CLER – Réseau pour la Transition Energétique pour la mise en œuvre d'un Slime

VU l'avis favorable de la commission économie et environnement du 8 septembre 2022 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 19 septembre 2022 ;

VU la délibération n°2021-219 approuvant la candidature de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain à l'Appel à Projet SLIME 2022, programme porté par le CLER éligible au dispositif des certificats d'économies d'énergie et visant la sensibilisation, l'information et la formation des ménages en situation de précarité énergétique, dans l'objectif de réduire leur consommation d'énergie ;

VU la délibération n°2021-219 autorisant le président ou le vice-président délégué à signer tous les documents s'y rapportant ;

Monsieur Paul VERNAY, membre du bureau délégué au Plan Climat Air Energie Territorial, rappelle que la sobriété et la réduction de la précarité énergétique représentent des enjeux majeurs considérés par le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain approuvé en octobre 2020 (délibération n°2020-187), au travers de son axe B « rénovation énergétique ».

.../...

En application de ces orientations, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain porte un panel d'actions en faveur de la sensibilisation et réduction des consommations d'eau et d'énergie, notamment un programme d'accompagnement des habitants du territoire animé depuis 2019 par l'association locale La Corde Alliée.

D'autre part, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain a mis en place un Programme Local de l'Habitat (PLH) comprenant des aides aux propriétaires pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie et lutter contre la précarité énergétique.

Le programme Slime + 2022 est un dispositif d'information et de formation des ménages en situation de précarité énergétique, en vue de les accompagner dans la mise en œuvre de solutions durables pour réduire leur consommation d'énergie, éligible aux certificats d'économies d'énergie « précarité énergétique » régi par l'arrêté du 14 décembre 2021.

Le dispositif Slime est porté par le CLER, association de promotion des énergies renouvelables, de la maîtrise de l'énergie et, plus largement, de la transition énergétique opérant en qualité de mandataire transparent et agissant au nom des obligés et sous la supervision du Ministère de la Transition Écologique concernant les fonds destinés aux collectivités et relevant de leurs actions. Il est mis en œuvre localement par les collectivités, leurs groupements et leurs établissements.

À l'échelle locale, la démarche Slime constitue un guichet unique de prise en charge des situations de précarité énergétique intégrant systématiquement trois étapes :

- l'organisation d'une chaîne de détection des ménages en situation de précarité énergétique sur le territoire concerné ;
- un diagnostic sociotechnique au domicile des ménages identifiés, comprenant l'installation de petits équipements d'économie d'énergies ;
- l'orientation des ménages bénéficiaires du Slime vers des solutions durables et adaptées à leur situation pour sortir de la précarité énergétique, et l'accompagnement d'au moins 20 % de ces ménages (et chaque fois que nécessaire) dans la mise en œuvre concrète de ces solutions.

Afin de faire perdurer durablement la sensibilisation et la formation des ménages en situation de précarité énergétique aux économies d'eau et d'énergie, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain a candidaté au dispositif Slime 2022 (délibération n°2021-019 approuvant le dépôt de candidature) en partenariat avec l'association La Corde Alliée en tant qu'opérateur local pour le compte de la Communauté de communes.

Retenu par le comité d'experts du CLER le 1^{er} avril 2022, le dispositif territorial déposé avec La Corde Alliée et dénommé « SIPAMES – Service d'Interventions Plaine de l'Ain pour la Maîtrise des Énergies vers la Sobriété » a pour ambition d'accompagner 169 foyers pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2024 comme suit :

- 2022 : 50 foyers ;
- 2023 : 51 foyers ;
- 2024 : 68 foyers.

Le programme territorial SIPAMES prévoit la mise en œuvre d'actions de médiation et/ou d'accompagnement renforcé pour 70 % des ménages bénéficiaires (contre 20 % minimum prévu dans le Slime, soit un objectif additionnel de 50 %).

Dans le cas de l'atteinte des objectifs d'accompagnements des ménages en situation de précarité énergétique éligibles au Slime, la contribution financière auprès de l'association La Corde Alliée pour le déploiement du SIPAMES sur le territoire serait de :

- 2022 : 70 000 € ;
- 2023 : 67 050 € ;
- 2024 : 71 500 €.

Pour les actions réalisées dans le cadre de la méthodologie Slime+, les collectivités peuvent bénéficier d'un financement correspondant aux CEE versés par le CLER, sous réserve de remplir ses engagements tels que précisés au sein des conventions locales. Ces reversements sont fixés et plafonnés par typologie d'accompagnement. D'après les éléments d'évaluations budgétaires de la candidature, les montants globaux de reversement maximum liés aux CEE seraient de 70 % en 2022 et 2023 puis de 60 % en 2024.

Les modalités de partenariat entre la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain et le CLER pour la mise en œuvre du « SIPAMES », dispositif local éligible au programme Slime+, sont fixées au sein de la « Convention n°201C2022-016 entre la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain et le CLER – Réseau pour la Transition Energétique pour la mise en œuvre d'un Slime » (jointe en annexe).

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de signer la convention n°201C2022-016 entre la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain et le CLER – Réseau pour la Transition Energétique pour la mise en œuvre d'un Slime avec le CLER – Réseau pour la Transition Energétique.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la convention et ses éventuels avenants.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Acte rendu exécutoire après :
Dépôt en Préfecture, le 6 octobre 2022
et publication le 7 octobre 2022*

Le Président, Jean-Louis GUYADER
Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

